

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 243

présenté par

M. Taquet, Mme Janvier, Mme Rossi, M. Maillard, Mme Abba, Mme Calvez, M. Chalumeau et
Mme Hennion

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.